



## CAHIER DE REVENDICATIONS 2019-2020 – SECTEUR CARROSSERIE (149.02)

### Accord national pour une période de 2 ans

#### SECURITE

##### 1. Sécurité de revenu

###### 1.1 Pouvoir d'achat

- Maintien du système d'indexation
- Concrétisation maximale en pouvoir d'achat brut, le plus tôt possible en 2019
- Augmentation maximale des salaires minimaux
- Instauration des majorations pour compétence
- Enveloppe d'entreprise avec échéance et position de repli
- Déclaration d'engagement sur les salaires jeunes

###### 1.2 Fonds de sécurité d'existence

- Indexation et augmentation des indemnités complémentaires
- Intervention dans les frais d'accompagnement de carrière et garde d'enfants
- Prolongation de l'indemnité complémentaire en cas d'emploi de fin de carrière, pour une durée indéterminée
- Instauration des emplois fins de carrière en douceur

###### 1.3 Régime de pension sectorielle

- Augmentation de la cotisation, en dehors de la marge salariale

###### 1.4 Mobilité

- Remboursement intégral des frais de transport en commun
- Amélioration des frais de transport privé
- Augmentation de l'indemnité vélo

###### 1.5 Prime de fin d'année

- Supprimer la condition d'ancienneté en cas de départ volontaire
- Actualisation des conditions d'octroi et assimilations

##### 2. Formation

- Etendre le droit individuel et collectif de formation
- Rendre le droit à la formation contraignant par l'instauration d'un mécanisme de sanction
- Garantir l'égalité de participation pour tous
- Concrétisation de la formation informelle
- Limitation de la formation en dehors des heures de travail
- Droit opposable de consultation du cv formation
- Clause d'écolage métiers en pénurie



## QUALITE

### 1. Planification de la carrière

#### 1.1 Travail faisable

- Poursuivre l'élaboration du modèle sectoriel pour le travail faisable, avec une attention pour les métiers pénibles
- Améliorer les congés de carrière et congés d'ancienneté
- Améliorer le petit chômage et le congé pour raisons impérieuses
- CCT sectorielle de non-discrimination

#### 1.2 RCC

- Souscription sectorielle aux CCT cadres du CNT relatives au RCC

#### 1.3 Crédit-temps et fin de carrière

- Prévoir un droit maximum sectoriel du crédit-temps avec motif à temps plein et temps partiel
- Souscription sectorielle aux CCT cadres du CNT relatives aux fins de carrière

### 2. Participation et concertation

- Actualiser et améliorer le statut de la délégation syndicale
- Simplification de la désignation de la délégation syndicale
- Obligation d'information en cas de groupements d'employeurs
- Augmenter les jours de formation syndicale

## STATUT UNIQUE

- Poursuivre le trajet d'harmonisation, en dehors de la marge

## DIVERS

- Primes d'encouragement flamandes
- Adaptations techniques des CCT (classification de fonctions, proratisation)